

Direction des Actions Culturelles  
Service Médiathèques  
JPB/MA/SA

N°370/2022

**DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET : Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle travail de la Médiathèque de Coulanges pour une formation organisée par la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise 1<sup>er</sup> décembre 2022.**

**Le Maire de la Commune de Gonesse,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

**Vu** la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

**Considérant** que dans le cadre des formations proposées aux personnels des bibliothèques et médiathèques, la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise souhaite organiser une session de formation sur la thématique « Innovation et intelligence collective »,

**Considérant** la demande de la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise qui sollicite l'occupation d'une salle de travail à la Médiathèque de Coulanges pour l'organisation de ladite formation, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022,

**Considérant** que la ville de Gonesse inscrit régulièrement ses agents aux sessions de formation proposées par la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise.

**DECIDE**

- **De signer** avec la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise sise 2 avenue du Parc – 95032 Cergy-Pontoise Cedex, la convention jointe à la présente décision ;
- **Dit** que ce prêt est consenti à titre gracieux.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 27 octobre 2022.

**Le Maire,**



**Jean-Pierre BLAZY**

Le Maire soussigné, ATTESTE  
que le présent acte a été reçu en  
Sous-Préfecture, le : - 2 NOV. 2022

Mis en ligne, le 02 NOV. 2022  
Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe des Services

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice Générale des Services  
**Catherine GUILMART-GUERIN**

Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature d'une convention de mise à disposition d'une salle travail de la

Objet de l'acte : Médiathèque de Coulanges pour une formation organisée par la  
Bibliothèque Départementale du Val d'Oise 1er décembre 2022.

.....

Date de décision: 27/10/2022

Date de réception de l'accusé 02/11/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2022DECISION370

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20221027-2022DECISION370-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 3 .5

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 370.pdf ( 99\_AI-

095-219502770-20221027-2022DECISION370-AI-1-1\_1.pdf )